L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON,
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

"*Il faut que l'UNION soit conservée.*"

VENDREDI MATIN, 13 SEPTEMBRE 1833.

Jours de publication :
LUNDI, MERCREDI & VENDREDI.

POUR GOUVERNEUR :
J. B. DAWSON.

Nous sommes autorisés à annoncer que le juge CHARLES GAYARRÉ est candidat pour la place de Représentant du premier district congressionnel.

Nous sommes autorisé à annoncer que M. JAMES M. BRADFORD, de Féliciana, est candidat pour la place de Représentant au Congrès, pour représenter le second district congressionnel de cet Etat.

M. H. G. Schmidt a consenti à se mettre sur les rangs pour la place d'Alderman du premier district, vacante par la mort de M. R. Lee. M. Schmidt [illegible] un grand intérêt à la prospérité de notre ville. Il possède toutes les qualités nécessaires pour bien remplir cette place : l'aménité de ses vues lui sont de sûrs garants de réussite.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 13 septembre.

Pour faire place aux avis et aux nouvelles politiques, nous renvoyons à notre prochain numéro la publication de notre réponse au *Mercantile*, au sujet de l'affaire de MM. Cucullu et de Armas contre la corporation.

Nominations faites par le Gouverneur.

Louis Menier, pour être notaire public, dans et pour la paroisse d'Iberville, en remplacement de Achille Le Blanc, décédé.

Samuel Léonard pour être juge de paroisse, pour la paroisse St. Hélène, en remplacement de Burlin Childress, démissionnaire.

Thomas J. Cooley, avocat de district, pour le 6ème. district, en remplacement de N. Ogden, démissionnaire.

James A. Thompson, pour être shérif de la paroisse St. Tammany, en remplacement de J. B. Bahan, démissionnaire.

Benjamin Richardson, pour être juge de paroisse pour la paroisse Washington, en remplacement de Thos. C. Warner, démissionnaire.

Noël Jourdan, pour être juge de paix dans et pour la paroisse St. James, en remplacement de J. Bernier, décédé.

Villeneuve Le Blanc, pour être commissaire pour l'érection d'une maison de pénitentiaire à Bâton-Rouge, en remplacement de V. Patin, démissionnaire.

ENTERREMENTS.

		Cimetière Catholique.	Cimetière Protestant.
Septembre	1	19	16
"	2	21	14
"	3	21	10
"	4	14	13
"	5	19	11
"	6	22	9
"	7	18	10
"	8	30	17
"	9	32	15
"	10	26	20
"	11	36	19
"	12	21	19
Total		279	173

Le maire, dans la sagesse habituelle qui le caractérise, a jugé qu'il n'était pas nécessaire d'envoyer son message au Conseil de Ville dans la séance de mercredi dernier, attendu probablement qu'il n'a plus rien à dire sur l'état sanitaire de la ville et sur les mesures qu'il a jusqu'à présent suggérées à ce corps, pour purifier l'air infect et les miasmes qui s'échappent des milles ordures, et entr'autres des cadavres corrompus des chiens, chats, rats, &c. qui jonchent les rues de la ville. Son honneur est *peut-être* d'opinion qu'il vaut mieux se remplir l'estomach que de se creuser la tête.

DECEDÉ mercredi dans la nuit, après une longue et douloureuse maladie, *l'Argus de la Nouvelle-Orléans !!!* Il emporte avec lui l'estime de tous ceux qui l'ont connu, et il laisse pour le pleurer *Denis Prieur*, dont il était l'unique espoir, et qui dorénavant ne trouvera de *consolations* que *dans les liasses de ce journal de* 1829 et de 1830 (*), et dans les écrits du *Mercantile et du Louisiana Advertiser*.

P. S. Nous apprenons à l'instant que l'*Argus* n'est pas mort, mais qu'il a été dangereusement malade.

(*) C'est l'époque à laquelle l'*Argus* chantait surtout les talens, les capacités et l'énergie du candidat trismégiste, c'est-à-dire (en idée) maire, gouverneur et caissier !

Les nouvelles d'Europe se succèdent maintenant presque sans interruption ; la malle de mercredi nous a appris l'arrivée du *Charlemagne* à New-York, parti du Hâvre le 2 août, et par lequel on a reçu des dates de Paris du 1er.

Le *Journal-des-Débats*, le *Journal-du-Commerce*, le *Moniteur-du-Commerce* et le *Temps* n'ont pas paru pendant les jours de fête. Les autres journaux, dit-on, sont remplis de détails sur la célébration de ces fêtes, dans lesquels apparait plus ou moins l'esprit du parti auquel ils appartiennent. La *Tribune* dit que l'inaction des républicains n'est pas le résultat de la peur ou de la faiblesse, mais d'une prudence calculée, et que dans les grandes entreprises le délai est un triomphe quand les affaires ne sont pas mûres pour le succès.

Ainsi cet anniversaire s'est passé tranquillement ; le banquet de l'Hotel-de-Ville, qui pourtant a dû rappeler aux citoyens de bonne foi bien des parjures, était, dit-on, un des plus brillants qu'on ait vus. On a voulu jeter de la poudre aux yeux du peuple et l'éblouir par ce luxe de réjouissances et de flambeaux allumés ; et l'on a réussi jusqu'à un certain point. Mais le temps est un grand-maître, et ceux qui portent le bât peuvent tout aussi bien s'en sentir blesser le 1er. que le 30 du mois.

On peut juger jusqu'où l'hypocrisie a été poussée dans ces journées, par ce seul fait, si toutefois il est vrai : c'est que des hotels des ambassadeurs, le plus brillamment éclairé était celui de l'ambassadeur de Russie ! Si c'est là que le souvenir de juillet 1830 faisait naître le plus de joie, nous donnons au diable.

Il y a un autre fait qui n'est pas moins important ; pénétré de l'impopularité de son projet de forts détachés, impopularité qu'ont tant accrue les raisonnemens mathématiques de M. Arago, le gouvernement, après de longues incertitudes, a cru devoir annoncer *officiellement* dans le *Moniteur*, que *ce projet ne serait continué qu'avec le consentement des chambres, et que les travaux étaient suspendus.*

Si l'on veut bien faire attention que ce sont les journaux de l'opposition (dont quelques personnes trouvent les articles si mauvais) qui, les premiers, se sont élevés contre ce projet de forts, que les organes ministériels portaient aux nues, et auquel le gouvernement, à la veille d'une fête nationale est obligé de renoncer par peur, on voudra bien avouer peut-être que cette opposition républicaine, tant décriée, comprend bien mieux l'opinion publique que le ministère ; et conséquemment, que nous n'avons pas tant de tort de préférer le témoignage de celle-là à celui-ci, pour nous faire une idée exacte de ce qui se passe en France.

Cette publication officielle du *Moniteur* a été répandue à profusion dans les rangs de la garde nationale, pour empêcher le cri *à bas les forts !* auquel on s'attendait ; mais la garde citoyenne, sans renoncer au vif sentiment de réprobation que lui inspire le projet ministériel, s'était bornée à transiger momentanément et à temporiser à l'exemple de ceux qui auraient voulu lui en imposer par leurs déceptions. Une sorte de compromis avait été fait entre nombre de compagnies et de bataillons, par lequel il avait été convenu d'une part qu'on ne crierait pas *à bas les forts*, à la condition que de l'autre on ne ferait pas entendre le *vive le roi* de rigueur en pareille circonstance. Toutefois, et en dépit de ce pacte, la conviction l'ayant emporté dans quelque [illegible] un peu échauffée, une voix articula le cri accusateur : *point de bastilles !* aussitôt il fut répété et vociféré avec tant d'ardeur par la 4e., la 5e., la 6e., la 11e. et la 12e. légion, que le roi, peut-être effrayé, répondit aussitôt : *Soldats citoyens, point de bastilles.* Voilà à quoi les ministres ont poussé Louis-Philippe : à désavouer leurs actes et leurs projets, en présence de la population de la capitale en armes !

D'après un rapport officiel du général Jacqueminot, chef d'état-major de la garde nationale, il y avait 80,000 hommes à cette revue.

Le *National* dit que toutes ces prétendues découvertes de dépôts d'armes, dont parlent les journaux qui sont à la solde du ministère, ne sont autre chose que des manœuvres de la police.

Les différentes sections de la Société des Droits de l'homme étaient assemblées dans les endroits où elles se réunissent ordinairement, et nous ne doutons pas, si le cri *point de bastilles* eût rencontré la moindre opposition et eût excité le plus léger désordre, malgré toutes les précautions prises par le gouvernement, ç'aurait été le signal d'un autre 5 juin.

Il y a eu plusieurs arrestations. L'alarme du gouvernement était telle, qu'il avait fait mettre en sûreté toutes les munitions des armuriers. La stricte surveillance dont ces établissemens ont été l'objet a conduit à une découverte (disent les journaux ministériels) ; il paraît que Teynaut [illegible]

d'une maison qui avait contracté avec le gouvernement pour la fourniture de plusieurs milliers de fusils, en avait fait transporter un grand nombre dans sa demeure, où ils ont été retrouvés avec de la poudre et une immense quantité de balles nouvellement fondues, voire même le moule, qui était encore tout chaud ! Cet agent, dont le nom est tellement estropié par les journaux du nord que nous n'osons l'écrire ici, a été arrêté, ainsi que plusieurs autres personnes qui avaient passé la nuit chez lui ; de ce nombre sont plusieurs chefs du parti républicain et cinq élèves de l'école polytechnique. On rapporte en outre que vingt-un élèves de cette institution nationale vont en être expulsés, autrement dit *expulsés*, pour avoir trempé dans des projets de révolte [illegible] à propos de la grande revue.

La statue de Napoléon a été inaugurée sur la colonne, conformément au programme ; l'affluence des citoyens et des étrangers qui sont venus assister à cette cérémonie était immense.

Toute la famille royale devait s'absenter de Paris ; le lundi 5 août le roi a dû partir pour Cherbourg avec le duc de Nemours ; le même jour la reine et les princesses devaient se mettre en route pour Bruxelles, et le duc d'Orléans pour les camps de St. Omer, de Rocroi et de Vattignie.

—Des lettres de la Haye confirment que la Hollande exige que la partie de la dette que la Belgique doit soutenir soit augmentée. Il paraît que le traité de paix sera d'abord négocié entre la Hollande et les cinq puissances alliées, et qu'il sera soumis ensuite à l'approbation de la Belgique.

—Les journaux français répètent le bruit de la prise de Lisbonne par les forces constitutionnelles, qui est venu jusqu'à nous par les journaux anglais—mais cela demande confirmation.

—La *Gazette d'Augsbourg* du 26 juillet, dit que la famille royale de Saxe se propose d'aller à la rencontre de l'empereur et de l'impératrice à Prague ; en conséquence, l'ambassadeur de Saxe à Vienne devait partir aussi pour la capitale de la Bohême. Il paraît qu'il n'y a rien de décidé sur le lieu où s'opérera la rencontre de l'empereur de Russie et du roi de Prusse ; il est même douteux que l'empereur aille à cette conférence. Néanmoins l'ambassadeur russe à Vienne, M. de Tatischeff, est parti pour aller prendre les eaux en Bohême. Par une décision de la haute-cour d'appel, la peine de mort prononcée contre le général Zucchi a été commuée en un emprisonnement de vingt ans dans une forteresse.—L'incendie de Jassy a détruit 800 maisons, parmi lesquelles se trouvait celle du consul autrichien.

—Le *Fédéral*, journal suisse, contient ce paragraphe : "Il y a quelques jours, des réfugiés piémontais étant poursuivis par un parti de carabiniers royaux, eurent le bonheur de trouver asyle dans le couvent du mont St. Bernard. Peu de temps après, les carabiniers ayant été surpris par un orage, furent eux-mêmes obligés d'aller chercher un refuge sous ce toit hospitalier, et les refugiés et leurs persécuteurs se trouvèrent réunis sur ce sol neutre. La tempête ayant cessé, les carabiniers se remirent en route, laissant leur proie dans l'asyle qu'elle avait cherché. Quand ils eurent tous disparu, un des refugiés demanda à un moine ce qu'ils auraient fait si les soldats eussent essayé d'emmener leurs malheureux compatriotes. Le moine lui répondit : "Nos domestiques et nos chiens les eussent bientôt ramenés à la raison."

La *Sentinelle Genèvoise* dit que le directoire a communiqué à la diète, par une circulaire du 12 juin, la réponse de l'ambassadeur français à la plainte portée par le gouvernement helvétien, à l'égard des refugiés italiens envoyés de France en Suisse. D'après cette réponse il paraît que ces refugiés sont allés de Moulins à Genève de leur propre volonté ; mais dès que le gouvernement français a été informé des objections faites par les autorités de Genève, il a consenti à les admettre de nouveau sur le territoire français, d'où ils pourront se rendre soit en Belgique soit en Angleterre. A l'avenir aucuns refugiés expulsés de France ne seront envoyés en Suisse. Ainsi voila ces malheureux bien assurés de ne trouver d'asyle nulle part.

—Une lettre de Bologne du 18 juillet, annonce que le dimanche 14, il y a eu une sanglante collision entre les troupes papales et les Autrichiens. Quelques Italiens ont été blessés, mais les Autrichiens ont eu un homme tué et plusieurs dangereusement blessés. On dit que ce conflit a eu lieu à l'occasion d'un changement de casernes, dans lequel on a donné le meilleur logement aux étrangers. Les troupes papales ont en conséquence reçu l'ordre de se rendre dans une autre garnison.

—Les troupes russes sont toujours concentrées sur les bords du Danube, mais elles retourneront dans leurs anciens quartiers aussitôt que le comte Orloff sera parti du Bosphore.

D'autre part nous apprenons par le *Journal du Hâvre* du 1er. août, (contenant un article de Constantinople du 10 juillet,) que l'armée égyptienne a complètement effectué sa retraite par le mont Taurus, et qu'en conséquence l'armée auxiliaire russe, favorisée par une petite brise du sud, est sortie le même jour du port de Bujukdéré, pour se rendre dans la mer Noire. L'escadre anglaise commandée par l'amiral Malcolm est partie des Dardanelles, le 1er juillet, pour Samos.

La goëlette *Dorchester*, arrivée de Vera-Cruz, mercredi dernier, ne nous a apporté ni journaux ni lettres ; mais nous tenons de source certaine, que le choléra faisait des ravages inouis à Mexico. Suivant une lettre reçue par une maison de commerce de notre ville, le nombre des décès à la date du 24 s'élevait au chiffre effrayant de 11,000 ; et dans la seule journée du 23, il a péri 1120 personnes ! Quels terribles souvenirs doit laisser après elle cette épouvantable peste !

En même temps que nous donnons ces tristes nouvelles, nous avons la consolation de pouvoir dire qu'après un mûr examen des journaux du Hâvre jusqu'au 31 juillet et de ceux de New-York qui contiennent des nouvelles de Paris de la même date, nous croyons pouvoir démentir l'annonce de la réapparition du choléra dans cette capitale, annonce contenue dans une lettre de Londres publiée par nous, et dont les détails au moins, si ce n'est la lettre elle-même, nous paraissent devoir être tenus pour apocryphes.

EXTERIEUR

FRANCE.

HAVRE, 31 juillet.

Nous lisons le passage suivant dans un article du *Journal de Rouen*, sur les fêtes de juillet :

"Il nous reste à parler de ce qui s'est passé au spectacle dimanche et lundi.

Dimanche on représentait la pièce de *Napoléon*, suivie de l'inauguration de la statue de l'Empereur sur la colonne. Jamais les souvenirs populaires n'avaient éclaté avec autant d'énergie qu'en cette occasion. Au moment où la statue, fort bien exécutée par M. Bellangé, a paru sur son immortel piédestal, au milieu des nuages, c'étaient de la part de la foule immense entassée dans la salle, un enthousiasme, des acclamations, des trépignemens difficiles à décrire. Décidément le peuple est encore bonapartiste ; le sentiment d'orgueil national auquel répond le nom de Napoléon est celui qui fait le plus vivement palpiter les cœurs de la masse.

Puis sont venus les chants patriotiques : la *Marseillaise* a excité de vifs transports, ainsi que certaines strophes de la *Parisienne* ; mais la strophe, "*Soldats du drapeau tricole*, accueillie par de nombreux sifflets, des huées et les cris *Passez!* n'a pu être chantée, quoique deux fois Dumas ait essayé de la recommencer.

Hier, pendant la représentation d'*Anvers*, ces chants ont encore été demandés. Mais quand on est venu à la strophe scabreuse de la *Parisienne*, les opposans ont été en très-évidente minorité, et la strophe a été répétée aux grands applaudissemens de ses partisans. Cependant l'opposition continuait et quelques arrestations ont été faites, et l'on nous a assuré que les agens de police chargés de les effectuer n'y ont pas mis toute la modération désirable. On a parlé de personnes violemment bousculées et frappées. Nous ne rapportons ce fait qu'avec l'expression du doute, parce que nous n'en avons pas été témoins ; mais tel était le bruit général autour du théâtre.

L'usage, en cas de tumulte au théâtre, est de relâcher les personnes arrêtées aussitôt qu'elles ont été reconnues, sauf à verbaliser contre elles. Cet usage n'a point été suivi hier : il en est résulté qu'un attroupement de cent cinquante à deux cents personnes environ s'est formé derrière le spectacle, réclamant à grands cris les prisonniers. Des détachements de la garde nationale et de la troupe de ligne ont été appelés pour protéger la porte, que la foule essayait de forcer ; quelques paroles imprudentes, échappées, dit-on, à un chef de la garde nationale, avaient augmenté l'exaspération. On disait aussi, dans la foule, qu'un sergent de ville avait tiré son épée, sans cependant en faire usage.

Mais la conduite pleine de prudence et de modération des gardes nationaux et soldats n'a pas permis que cette scène eût de suites fâcheuses. Les baïonnettes ont été retirées des fusils, et les militaires et les citoyens armés se tenaient là l'arme au bras, adressant à la foule des paroles de conciliation, et ne se montrant nullement disposés à faire de la force envers des gens qui se bornaient à crier et à pousser.

Vers neuf heures, on a fait retirer les gardes nationaux, qui commençaient à exprimer l'opinion que l'on ne devait pas retenir prisonniers pour une contravention en matière de spectacle, des citoyens dont les noms et les domiciles étaient connus. Il n'est resté là qu'une compagnie de voltigeurs, et, vingt minutes après, toute la foule s'était écoulée ; il paraît que les prisonniers avaient été emmenés par une autre porte. Sur le port et dans la rue Grand-Pont, on n'avait pas même l'air de se douter que l'ordre eût été un instant compromis."

(*Jour. du Hâvre.*)

HAVRE, 31 juillet.

—Il faut croire que don Miguel se croit lui-même réduit à la dernière extrémité, car il cherche maintenant à employer la clémence pour voir s'il pourrait rallier des partisans. Il vient de publier une amnistie pour tous les soldats de don Pédro qui voudront venir le rejoindre. Lorsqu'un homme aussi cruel que don Miguel en est arrivé à une semblable extrémité, et qu'il se trouve forcé de faire violence à son caractère, on doit penser qu'il regarde ses propres affaires comme désespérées.

PARIS, 30 juillet.

—Hier, une sorte de tapage a eu lieu au Champs-Elysées, au Concert d'Eté, dont l'entrée était gratuite ce jour-là. On a demandé le *Chant du Départ*, que la police a défendu sur tous les théâtres et dans les établissemens publics. L'orchestre s'étant refusé, d'après les ordres de l'autorité, à obtempérer au désir du public, un désordre assez violent s'en est suivi et le concert a été d'abord suspendu, puis définitivement interrompu.

A l'Opéra, tous les spectateurs du parterre ont exigé que la *Marseillaise* fût chantée en entier ; mais ils ont interrompu le chant de la *Parisienne* dès le premier couplet. Dans d'autres théâtres, un couplet seulement de la *Parisienne* a été mal accueilli par quelques spectateurs.

—On lit dans le *Globe* :

Nous sommes informés que la nouvelle, datée de Constantinople, le 26 juin, et sous la rubrique des journaux de Flandre, annonçant que les autorités turques ont refusé à l'escadre anglaise, sous les ordres de sir P. Malcolm, le passage du détroit des Dardanelles, est inexacte, et par cette raison péremptoire qu'aucune demande de ce genre n'a été faite, et que l'intention du commandant de cette escadre n'a jamais été de dépasser les Dardanelles. En conséquence, tout le raisonnement échafaudé sur la supposition de ce fait, tombe nécessairement de lui même.

—Les rapports envoyés dernièrement par plusieurs préfets de l'Ouest, annoncent que plusieurs bandes de chouans ont commencé à reparaître, et que l'on remarque beaucoup d'activité parmi les légitimistes.

—On assure que le gouvernement fait beaucoup d'efforts pour engager les réfugiés italiens qui se trouvent dans le Midi de la France, à entrer dans la légion étrangère qui est en Afrique.

—Les patriotes de Toulouse ont suivi l'exemple de ceux de Moulins, Châlons, Besançon, [illegible], Dijon, Estagel, Clermont-Ferrand, Rouen, et une protestation a été rédigée contre les forts détachés, qui doit être envoyée à Paris le 27 juillet.

On a remarqué avant hier dans le *Bulletin* ministériel du soir un article qui déclarait de toute fausseté les détails donnés par les journaux sur les travaux et préparatifs de travaux, transports de matériaux, approvisionnemens d'outils, etc. qui s'effectuaient dans la banlieue aux emplacemens désignés pour les forts détachés ; l'article ajoutait que les chambres n'ayant point voté de fonds pour cette destination, les travaux demeuraient suspendus.

Depuis plus de quinze jours que les journaux donnaient des bulletins quotidiens de ces préparatifs, le gouvernement n'avait pas songé à les nier, et on a éprouvé quelque surprise en lisant cette dénégation subite. Il paraît que les officiers d'une légion de la banlieue ayant été reçus aux Tuileries à l'occasion de la nomination de leur colonel, la conversation se serait engagée sur les avantages que la population ouvrière des campagnes environnantes devait trouver dans les travaux qui se préparaient et qu'à cette occasion un officier aurait exprimé sans détour les inquiétudes qu'on en concevait et le préjudice qui en résultait pour les propriétés. Le conseil s'est réuni après cette réception, c'est là qu'on aurait décidé l'insertion dans le *Bulletin* du soir du petit article qui dément tous les faits allégués, et annonce la cessation entière des travaux. En déclarant de toute fausseté les faits annoncés par les journaux, l'article officiel a énoncé un mensonge flagrant ; un certificat des autorités et habitans notables de Bagnolet constate que tout ce qu'on a dit sur les préparatifs faits au fort l'Epine est d'une entière exactitude ; des certificats semblables des localités voisines des autres forts, constatent également la vérité des bulletins publiés par les journaux ; la fausseté est ici du côté de ceux qui n'osent avouer leur œuvres.

Il fallait bien, dit ce soir le bulletin ministériel, exécuter les engagemens pris avant l'ajournement prononcé par les chambres. Il n'y avait pas d'engagemens qui obligeassent à faire transporter des matériaux sur des emplacemens où ils ne seront peut-être pas employés, à construire des baraques pour des ouvriers qui peut-être ne seront pas appelés. M. le colonel Lamy avait dit que les adjudications faites avant le vote des chambres ne signifiaient rien ; que c'était seulement un moyen de constater le montant des dépenses à faire, d'arriver à un devis plus positif, et que les travaux adjugés pouvaient ne pas avoir lieu ou s'appliquer à une cathédrale aussi bien qu'à des forts. Voici pourtant aujourd'hui que les engagemens contractés sans l'approbation des chambres sont rigoureusement exécutoires et obligent d'accumuler des matériaux, des outils, sur l'emplacement des forts. Toujours des contradictions ; toujours des mensonges !

Qu depuis avant-hier, on ait jugé à propos de suspendre les préparatifs et les envois de matériaux, que sachant avec quelle attention la population de la banlieue surveille tout ce qui se fait, on contremande en effet les travaux, pour ne point être encore convaincu d'imposture, cela est possible ; mais tous les faits signalés jusqu'ici étaient vrais et ils prouvent combien est mensongère cette prétendue déférence pour les chambres, en vertu de laquelle on se serait interdit tous travaux ultérieurs, parce qu'elles n'ont pas voté de fonds. Le ministère ne s'arrête pas pour si peu de chose ; sans avoir de fonds votés, il agit comme s'il en avait, l'approche des anniversaires de juillet, peut-être aussi l'idée du refus de l'impôt réveillée dans une lettre à M. Arago, le décident seule à désavouer sa conduite, à faire cesser des préparatifs qu'il continuait jusqu'ici sans scrupule, bien que les chambres ne les eussent pas autorisés. Les anniversaires passés, nous verrons s'il se croit encore obligé d'attendre le vote des chambres. (*Cour. Français.*)

—La *Gazette de France* ne voit dans l'anniversaire des trois jours qu'une grande inconséquence. On honore les combattans de juin qui sont morts, et l'on conserve en prison ceux qui ont survécu ; on flatte la garde nationale, et on l'exclut des colléges électoraux ; on rappelle au peuple sa souveraineté, et l'on travaille pendant le reste de l'année à l'asservir. C'est une répétition des antiques saturnales, où les esclaves jouaient pendant quelques jours à la liberté.

La *Quotidienne* affirme que si la légitimité était sur le trône, elle détruirait la centralisation en dotant les villes et les provinces d'institutions libérales, qu'elle aurait aucun besoin d'entourer Paris de forts détachés. Le gouvernement actuel au contraire est obligé de maintenir la centralisation, puisque c'est elle seule qui a permis à une minorité des habitans de Paris de le porter au pouvoir. Il est contraint en même temps de se prémunir contre cette centralisation même, en environnant la capitale de bastilles menaçantes.

—Pour donner une plus grande solennité à l'inauguration de la statue de l'empereur, il a été arrêté, dit-on, que tous les ministres en costume accompagneraient le roi sur la place Vendôme, et que les grands corps de l'état seraient convoqués.

M. le maréchal Soult sera forcé d'oublier pendant cette cérémonie qu'il a écrit au mois de juillet 1815 à Louis XVIII :

"Lorsque j'appris ma nomination de major-général, Nabéis, non comme eût pu le faire une créature de Buonaparte, l'armée entière sait que je n'eus jamais à me "plaindre de cet homme, et que nul ne détesta plus "chement sa tyrannie."

M. le général Sébastiani oubliera probablement aussi dans cette circonstance une conversation qu'il eut au château de Fontainebleau la veille du jour où fut signée l'abdication de 1814, conversation dans laquelle il parla avec une bien grande sévérité de celui dont il s'était long-temps dit le parent, et auquel il devait tout. (*Le Temps.*)

Effet de la nomination d'une commission sur l'esprit des habitans d'Alger.

Les journaux de Paris qui annoncent non officiellement la création et l'envoi d'une commission à Alger sont arrivés dans cette ville le 9 juillet. Il est difficile de décrire l'effet produit par cette nouvelle, qui a détruit toutes les espérances basées sur les réponses du ministre de la guerre aux interpellations du maréchal, ou plutôt sur la manière dont cet honorable député avait interprété ses réponses en présence de la chambre et des ministres, sans que ceux-ci se fussent élevés contre le sens favorable qu'il y trouvait par rapport à la colonisation. Pourquoi, se dit-on, envoyer une commission ? A-t-elle pour mandat d'examiner le pays et de constater s'il est propre ou impropre à être colonisé ? Mais à quoi donc a servi l'expérience de généraux et d'administrateurs, si elle n'a pas déjà résolu la question ? Cette seule considération a suffi pour faire conclure aux colons que l'on veut abandonner le pays. Heureusement, une personne assez influente a eu l'idée d'insinuer que cette commission était sans doute celle que le maréchal Clauzel proposait dans son dernier ouvrage sur Alger. Cette interprétation a rassuré quelques personnes, mais la masse s'est arrêtée à la plus défavorable. Elle persiste à croire que la commission partit de Paris avec un thème tout fait, et que c'est par ordre que dans son rapport elle jugera et condamnera l'Afrique.

Le même courrier a apporté de Marseille des ordres pour suspendre des acquisitions de terrains. Des lettres parties d'Alger retirent des demandes de marchandises. La crainte de voir abandonner le pays est d'autant plus grande que tout le monde comptait que le maréchal Clauzel, qui sent tout le prix de la colonisation, saurait l'effectuer, serait appelé au commandement d'Alger. L'envoi d'une commission fait craindre tout le contraire. Il a jeté l'inquiétude dans tous les esprits et arrêté complétement le mouvement des affaires.

[*Extrait d'une lettre d'Alger, du 13 juillet 1833.*]

Le Temps.

PARIS, 26 juillet.

Le gouvernement a reçu hier une communication du traité passé entre la Porte et la Russie, qui n'était connu jusque-là que par des indiscrétions de la diplomatie étrangère et les révélations de la *Gazette d'Augsbourg*. Ce document a beaucoup occupé les membres du conseil, et surtout ceux qui depuis quelque temps commencent à croire que la complication des affaires extérieures tend de plus en plus à amener une collision européenne. On cite quelques doctrinaires comme étant en ce moment dans le parti de la guerre ; chose assez singulière, quand la guerre, si elle survenait, semble devoir consolider le maréchal Soult, que la doctrine cherche surtout à renverser. Il est vrai que le maréchal, après avoir long-temps poussé aux armemens dans des vues qu'on n'a appréciées directement, est redevenu par courtisanerie homme de paix aussi que le roi lui-même.

D'après le traité, conclu à Constantinople, la Russie, investie de la protection de la Sublime Porte, serait en réalité la maîtresse du sort de la Turquie. Appelée à réprimer même les dissentions intérieures qui troubleraient l'empire, la voilà qui peut étendre ses bras sur toutes les frontières des états européens, toucher la Grèce, l'Autriche, dominer la Méditerranée. C'est l'Autriche, dit-on, qui a fait connaître au cabinet français le traité de Constantinople. Elle ne paraît pas disposée à s'en tenir à cette communication. Mais on peut prévoir ce qui arrivera : tandis que nous hésiterons, la Russie trouvera moyen de satisfaire l'Autriche, et nous resterons seuls, alors plus incertains et plus patiens que jamais.

—Il y a dans ce moment beaucoup de mouvement entre les diverses ambassades à Madrid. Les ambassadeurs de Prusse et de Russie ont expédié plusieurs courriers, qu'on dit chargés de dépêches par lesquelles on engage le cabinet de Madrid à intervenir en Portugal. S'il est vrai, comme on l'annonce à Bordeaux, que le roi Ferdinand s'est tout-à-coup éloigné de la politique du Nord pour se livrer aux conseils de l'ambassadeur français, les démarches des ambassades prussienne et autrichienne auront sans doute peu de succès.

—On a commencé à envoyer des troupes sur les frontières de la Savoie, afin de surveiller ce pays, pour le cas où les troupes autrichiennes y entreraient. Des troupes sont embarquées sur le Rhône [illegible] Rhône pour aller fortifier les garnisons de Vaucluse, du Gard et des Bouches-du-Rhône. Il en est parti de Valence pour la même destination. Plusieurs généraux ont reçu diverses missions dans le Midi.

—Les dépêches de M. de Talleyrand, reçues il y a deux jours, ayant fait connaître que l'Angleterre hésitait toujours à reconnaître officiellement la royauté de doña Maria, une nouvelle note est partie hier pour notifier cette reconnaissance. Le cabinet français craint qu'avant qu'elle n'eût lieu l'Espagne n'intervienne et ne la force à se compromettre contre elle, tandis que la reconnaissance une fois proclamée, Ferdinand VII, espère-t-on, n'osera plus faire aucune démonstration en faveur de don Miguel. On ne croit pas ici dans le corps diplomatique que l'Angleterre se décide à reconnaître le droit de souveraineté de doña Maria, avant que le *fait* de cette souveraineté ne soit consacré par la prise de Lisbonne.

—Plusieurs perquisitions ont été faites ce matin par la police chez quelques libraires, où l'on a saisi des écrits républicains.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Séance du 25 juillet.

Le sieur Magnian, ex-officier de la garde royale, a publié en 1832, un volume intitulé : *Madame, duchesse de Berry*, ayant cette épigraphe :

> Et quel est le tyran dont la rage insensée,
> Vient commander à l'âme et punir la pensée ;
> Qui singe en un palais la personne d'un roi,
> Régit par ordonnance au mépris de la loi,
> Transforme en des complots, nos soupirs légitimes,
> La prière en révolte et les larmes en crimes.

Dans cet écrit, le ministère public a vu trois délits : attaque contre les droits que le roi tient de la nation, offense à la personne du roi, excitation à la haine du gouvernement.

Me. Boullier de l'Ecluse a présenté la défense du prévenu qui a été acquitté.

PARIS, 20 Juillet.

MODES.—Le noir de fantaisie est tellement à la mode, qu'une toilette n'est pas de bon goût si le tulle, la blonde ou la dentelle noire n'en compose une partie.

Les marchandes de modes ont surenchéri encore sur cette fureur de noir ; elles font maintenant des chapeaux en satin jaune, rose, vert ou lila, entièrement recouverts d'un tulle noir, un oui brodé ; les rubans ou fleurs qui ornent ces chapeaux sont de la couleur de l'étoffe et noirs, c'est-à-dire les rubans jaunes, roses ou verts à raies noires, et les fleurs noires mélangées à d'autres nuances pareilles à l'étoffe.

—Les pantalons de tous les merveilleux se terminent en guêtre, et par conséquent ils forment un peu le pain de sucre, étant large de la ceinture, de la cuise et étroits à la cheville.

—Les habits verts, à larges collet de velours noir et à revers croisés, sont ceux que l'on préfère le matin pour monter à cheval. Le soir, c'est toujours l'habit bleu ou noir, à revers à pointes aigües et ne boutonant que trois boutons.

—Quant aux gilets, ceux à châle et à deux rangs de boutons sont plus à la mode, soit en piqué, soit en étoffe de fantaisie.

—Les redingotes à un seul rang de boutons sont courtes de basques et très juponnées. On en fait enfin à châle garnies en velours, et bordées d'une tresse de soie.

—A la campagne, et le matin, on porte beaucoup de chapeaux gris en feutre et à larges bords recoquillés.

—Le sénat de Francfort avait demandé un crédit de 60 mille florins pour les frais de la procédure contre les détenus politiques ; le corps législatif a accordé la somme, mais seulement pour que les détenus soient traités convenablement.

SAVOIE.

CHAMBERY, 17 juillet.

La police a fait répandre ici avec profusion, depuis [illegible] jours, une brochure imprimée à Genève par les soins du consulat sarde, en réponse à l'ouvrage de d'Héran sur la *Savoie en* 1833. L'auteur, qui n'est probablement que le prête-nom de cet écrit, est un sieur A. Picolet, ci-devant architecte à Paris, qui a quitté la France après les événemens de juillet 1830. Tout porte à croire qu'il a été composé par une main plus exercée dans les bureaux du ministère piémontais, ou peut-être à Lyon, où il existe depuis dix ans un atelier clandestin de cette espèce. L'auteur inconnu de celle-ci s'attache à représenter le gouvernement sarde comme le gouvernement modèle, injurie la France à chaque page, et parle des 16 années pendant lesquelles la Savoie a vécu sous les lois françaises comme d'une période de tyrannie et de calamité. Répondant à ceux qui soutiennent que les limites naturelles de la France sont au pied des Alpes, l'auteur exprime, au contraire, le vœu que la Savoie soit *grande et forte*, et que le canton suisse du Valais *passe sous la domination du roi de Sardaigne*, afin de protéger plus sûrement l'Italie contre une invasion française. De pareils vœux ont quelque chose de significatif dans un écrit semi-officiel, dont les douanes sardes ont eu l'ordre de favoriser l'introduction dans les états de S. M. La liberté de la presse est assez complète à Genève pour qu'on ait cru devoir y tolérer l'impression et la distribution d'un pamphlet où l'on déclare que *la république est une fort vilaine chose*, et où l'on traite les Genevois et les Suisses à peu près aussi mal que les Français.

Nous aimons à espérer qu'on ne laissera pas sans réponse en France ce *factum* quasi-ministériel, vrai tissu d'inepties et de faussetés. Tout Savoisien qui tenterait d'y répondre, à supposer qu'il trouvât ici un imprimeur, pourrait compter d'avance sur la *fusillade ignominieuse*, ou tout au moins sur les galères, dont l'auteur de la brochure déclare le régime fort supportable dans les états sardes.

ITALIE.

ANCONE, 3 juillet.

Hier au soir, le général Cubières est arrivé de Rome avec sa famille. Mgr Grasselini, délégat de la province est allé à sa rencontre hors la ville. On ne sait pas s'il restera long-temps, à Ancône ; quelques personnes assurent qu'après avoir passé en revue les 1,500 hommes du 66e régiment, il repartira pour la France et sera remplacé ici par un général de division auquel on donnera le commandement de deux régimens. Le 66e, qui est en garnison ici, sera transporté à Alger ; c'est du moins ce que disent les officiers de ce régiment.

Mme. Cubières a été admise en audience par le saint-père. Cette dame a eu l'honneur d'être présentée à S. S. pendant qu'elle était à se promener dans ses jardins royaux ; elle l'a accueillie avec la plus grande bonté, et lui a offert un superbe bouquet de fleurs choisies.

On parle de l'organisation de deux nouveaux régimens suisses qui auraient été confiés aux soins d'un vieux militaire.

Liste Maritime.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Brick Hope, Gall, New-York, Harrison, Brown & co

ARRIVES.

Bateau de remorque Shark, de la passe S Ouest, avec les navires Tacitus et Chester, les bricks Comet et Rufus, et la goël. Dorchester.

Navire Tacitus, Crandell, de Liverpool.
Navire Chester, Denton, de Philadelphie.
Brick Perfecto, Mexicana, Garibalsi, de Campêche.
Brick Rufus, Pollard, de Boston.
Brick Comet, Macey, de Liverpool.
Goël. Dorchester, Sylva, Vera-Cruz.
Bat. à vap. Waverley, Cresse, de Pla[illegible]

ACTIONS DE BANQUE [illegible] Actions de la Banque [illegible] de celle du Commerce. [illegible]
13 sept [illegible]CO[illegible]

AVIS est par le présent [illegible] cession de feu Hyams [illegible] de présenter les comptes dans les dix jours [illegible] de la présente publication ; et toutes les personnes qui doivent à la dite succession sont requises de faire leurs paiemens dans le même délai, entre les mains du soussigné curateur de la dite succession.
13 sept—4 MONICAUD, exécuteur.

AVIS est donné à tous les créanciers de feu Ulysse York alias Willis h. de c. l. de présenter leurs titres de créances, à PAUL MESSAR, exécuteur test.
13 sep—3 encoignure Union et Grands-Hommes.

SEL—750 sacs, en débarquement du navire Tacitus, de Liverpool, et à vendre par
13 sep LINCOLN & GREEN.

A VENDRE—Un fonds de café et pension, situés, rue Jefferson, No. 15. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux, à M. ANTOINE PERIOSTE.
13 sept—1

AVIS—Les soussignés ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général qu'ils ont acheté l'établissement de feu Jean Questy, et qu'ils continueront le même genre d'affaires, sous la raison de *Degeros et Orillion.*
PIERRE A. DEGELOS,
THEODORE ORILLION.
Nouvelle-Orléans, le 7 septembre 1833.
N. B. Ils se chargeront en outre de toutes les commissions que l'on voudra bien confier, soit pour acheter ou vendre.
13 sept—10

JAMBONS—Quelques barriques de JAMBONS sous enveloppe, à l'usage des familles, en magasin et à vendre par GRAY, DURRIVE & Co.
13 sept 38, rue de la Nouvelle Levée

BEURRE—15 barils beurre frais, reçu par le bateau à vapeur Mississippi, et à vendre par
GRAY, DURRIVE & CO,
13 sept rue de la Nouvelle-Levée, No. 38

POUR BOSTON.
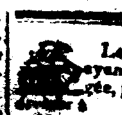
Le navire [A. I.] LUCY-ANN, capit. A. ayant une grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à
11 sept LINCOLN & GREEN

POUR MARSEILLE.

Le beau navire EDOUARD, capitaine [illegible]riel, partira positivement le 25 septembre. Pour frêt ou passage, s'adresser à
JULES LE BLANC,
9 sep rue Royale, No. [illegible]

POUR NEW-YORK,
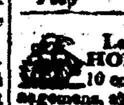
Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre HOPE, capitaine Galt, partira mardi prochain 10 courant. Pour passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à
HARRISON, BROWN & Co
9 sept rue Royale, No[illegible]

IL a été trouvé chez Pierre François, [illegible] septembre, entre les rues des Remparts et Claude, dans la rue des Ursulines, un CHEVAL bai, marqué CC sur l'épaule gauche de devant, et un peu de blanc au pied gauche de derrière ; on pense que c'est un cheval de 5 ans ; il est très gros et paraît très-fort.
13 sept—3 PIERRE FRANCOIS

GRENADIERS—ATTENTION !
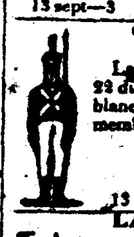
La compagnie prendra les armes dimanche 22 du courant, à 6 heures du matin, pantalon blanc, et veste bleu, pour exercice. Tous les membres sont requis de s'y trouver.
Par ordre du capitaine,
B. DUPERAIN,
(sergent-maj)
13 septembre

LANCIERS D'ORLEANS,
LA compagnie montera à cheval dimanche prochain 15 du courant, à 7 heures du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rassemblement, équipement complet avec les lances, et tenue d'été. On recommande la présence de tous les membres de la compagnie. Par ordre du capitaine commandant. X. LECOURT DE BILLOT,
11 sept maréchal-des-logis-chef.

BATAILLON D'ARTILLERIE,
LE bataillon prendra les armes dimanche 22 du courant, à 8 heures précises du matin, uniforme, veste bleue, pantalon blanc, équipement complet.
Par ordre du capitaine-commandant. 4 sept

PAROISSE D'ORLEANS.
COUR DES PREUVES—Attendu que Maria Theresa Smith, f. c. l. a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Peter Smith, h. c. l. décédé intestat ; avis est donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,
13 sept W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS.
COUR DES PREUVES—Attendu que Frederick Proctor a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Dr. J H McKethen, décédé ab intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour,
13 sept W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS.
COUR DES PREUVES—Attendu que David Senace a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Timoléon Touzet, décédé ab intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour,
13 sept W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS.
COUR DES PREUVES—Attendu que Richard Jerrill a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Dr. J H McKethen, décédé ab intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,
13 sept W F C DUPLESSIS, rég

AVISO.—El abajo firmado tiene el honor de informar al público que ha mudado la fábrica que pertenecia antes á los Sres. Coudray y Comp. (en la calle des Grands-Hommes, No. 180,) á su propriedad calle de l'Union, entre las de Morales y Urquhart, faubourg Marigny ; y que continuará el mismo negocio para la fabricacion de Licores, Jarabe y Chocolate, de todas cualidades. El tiene tambien una fábrica de Ginebra, imitacion de la de Holand y del Norte-America. Como su nuevo establecimiento ès mas espacio, él podrá satisfacer las personas que le harán demandas tantas por el interior que por la esportacion, particularmente por el Mexico. Con el aparejo destilator o que tiene actualmente puede fabricar espiritus de 35 á 38, y mas. El les hará natural ó aromatizados.
11 de sep H. B. PONTOIRE.

PLOMB EN SAUMON à vendre par
13 sept J. MAGER.

PORC mess et prime en magasin, et à vendre par
GRAY, DURRIVE & CO,
13 sept rue de la Nouvelle-Levée, No. 38

AVIS—Le soussigné exécuteur testamentaire de la succession de feue Rosalie Chesneau, prie les personnes qui peuvent avoir des réclamations à faire de présenter leurs comptes afin d'en prendre note. Il prie ceux qui doivent de vouloir bien solder leurs comptes dans le plus bref délai. JN. ROUSSEAU,
rue de Chartres, No. 143, entre Toulouse et St. Louis.
Nota.—Il désire trouver un ouvrier ébéniste capable de conduire son atelier comme premier-garçon auquel il donnera de bons appointemens. 11 sept—4

HOPITAL DE CHARITE,
Nouvelle-Orléans, 7 septembre 1833.
A UNE assemblée du conseil des administrateurs, tenue ce jour, la résolution suivante a été adoptée :
Résolu, Que pendant la durée de l'épidémie actuelle, *les portes de l'hopital sont ouvertes pour tous ceux qui ont besoin de secours*, et que malgré qu'on ne soit peut-être pas bien préparé pour la réception de tous ceux qui se présenteront, on leur prodiguera tous les soins et toutes les attentions que la nature des choses permettra.
En conséquence, tous les indigens malades peuvent se présenter, sans qu'il soit besoin qu'ils aient obtenu un certificat. Par ordre du conseil,
SAM. RELF, secrétaire.
11 sept—4,2ps

LE soussigné vient de recevoir par le navire Orléans, en 16 jours de New-York, 118 fromages de Chester, qu'il offre à vendre en son magasin, encoignure des rues Chartres et St. Pierre.
11 sep—3 MICOUD.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
LE soussigné a l'honneur de prévenir le public et ses amis qu'il a transféré la fabrique ci devant Coudray & Co. de la rue des Grands Hommes, No. 180, sur sa propriété rue de l'Union, entre Morales et Urquhart, faubourg Marigny ; qu'il continuera le même genre de commerce en fait de liqueurs, sirop et chocolat de différentes qualités ; il tient également une fabrique de genièvre, de l'imitation de Hollande et du Nord de l'Amérique. Etant installé plus en grand qu'il ne l'était, il pourra facilement, remplir les demandes qui lui seront faites, tant pour l'intérieur que pour l'exportation, principalement pour le Mexique. L'appareil distillatoire qu'il vient d'installer lui donne le moyen de fabriquer des esprits de 35 et 38 degrés, et plus si on l'exige. Ses esprits pourront être neutres ou aromatisés, selon les demandes des personnes.
11 sept—4,2ps H. B. PONTOIRE.

LE soussigné ayant perdu le 2 septembre, un billet dû par Eulalie Cheval de la somme de $300, endossé par M. Joseph Zamora, auquel billet était annexé un reçu de $150, que la dite Eulalie Cheval devait lui compter à valoir sur son billet, une récompense honnête sera donnée à celui qui aurait trouvé ces deux pièces ; s'adresser à Jn. Montesquieu ou à l'imprimerie de l'Abeille,
JN. MONTESQUIEU,
11 sep—3 rues St. Louis et Bourgogne.

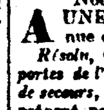
A LOUER—La maison No. 237, rue St. Claude, ayant neuf chambres et une galerie, avec cuisines et chambres à domestiques, écuries, remise, [illegible]nier, &c., avec un grand jardin et des terrains de 210 de face sur environ 400 de profondeur, de la rue St. [illegible] à la rue Planché ; ces terrains ont été nouvellement entourés. On peut donner possession immédiatement. On louera également les meubles de la maison, si on le désire. S'adresser sur les lieux ou par une lettre adressée A. B. et qu'on pourrait déposer à ce bureau. 11 sept—6fo

PAROISSE JEFFERSON—Ville de Lafayette.
—*Soumissions pour la construction des Levées.*—Des soumissions cachetées seront reçues par le président du conseil-de-ville de Lafayette, jusqu'au 25 courant, pour l'entreprise des levées en face de la ville. Le devis de l'ouvrage et les conditions du contrat seront communiqués en s'adressant au président ou au voyer de la ville.
JUGE BAUMGARD,
11 sept—3 président du conseil-de-ville de Lafayette.

LE soussigné a l'honneur d'informer respectueusement les habitans de cette ville, qu'il vient de publier un album musical contenant trois Romances, quatre Nocturnes et une Walse de sa composition, avec accompagnement de piano. La netteté et l'exactitude avec lesquelles ces différents morceaux ont été lithographiés par M. Zimmer de cette ville, doivent assurer au soussigné un prompt débit d'un ouvrage qui, dans les rapports de la gravure et de la composition a pris naissance à la Nouvelle-Orléans.
On en trouvera des exemplaires chez M. Zimmer, lithographe, rue de Chartres, No. 152, et chez Pouteur rue St. Philippe entre Royale et Condé. LETELLIER,
professeur de chant et de guitare.

MADAME LETELLIER a l'honneur d'informer le public de la Nouvelle-Orléans que pour faciliter davantage les parens des jeunes demoiselles, elle donnera chez elle des leçons de piano et de chant à huit piastres par douze leçons ou ville le prix ordinaire. 28 août—4,2ps.

TRAITES SUR FRANCE, à vendre par
A. ST.-GEORGES,
[13] sept rue St.-Louis, No. 7[illegible]